

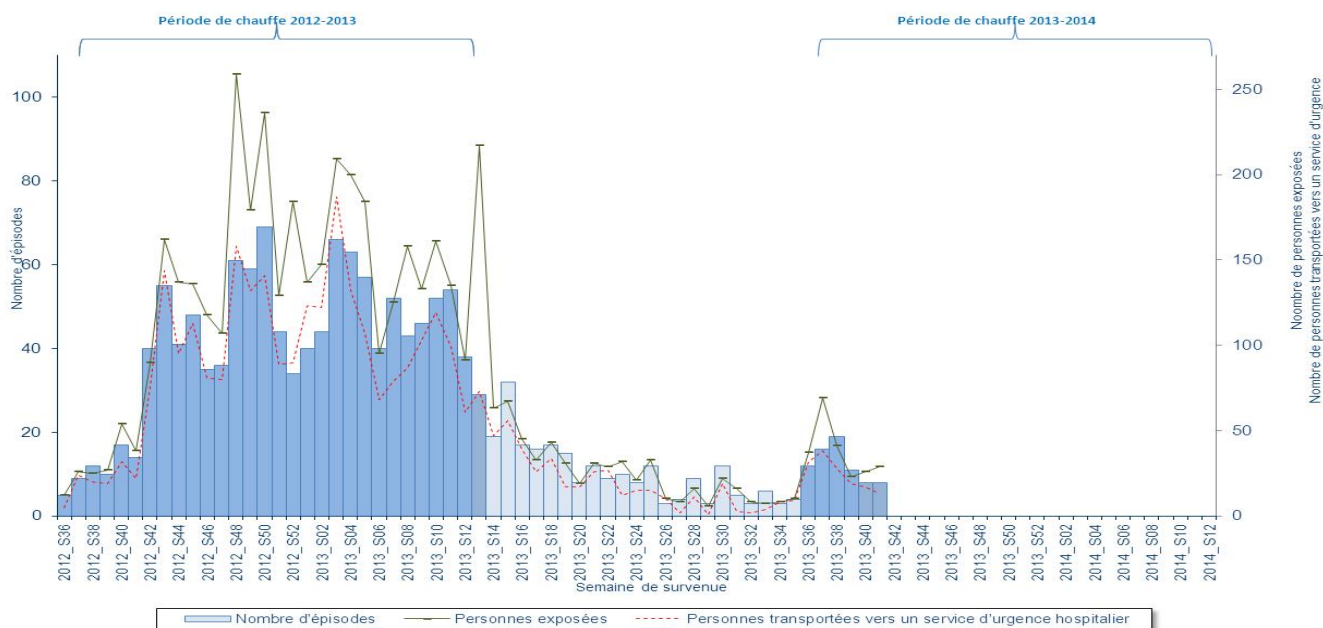
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

- 74 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) ont été déclarés exposant 225 personnes à des émanations de CO dont 147 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.
- Une intoxication collective au CO est survenue au décours d'une manifestation sportive de motocross dans un espace confiné.
- La Direction générale de la santé, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé et l'institut de veille sanitaire ont diffusé un communiqué de presse pour rappeler les gestes de prévention destinés à éviter les intoxications au CO.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

### LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

| Figure 1 | Répartition hebdomadaire (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspects ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier



- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, le nombre de signalements déclarés au système de surveillance, égal à 74, est supérieur à celui observé au cours de la même période de la saison de chauffage précédente (66). Il en est de même pour le nombre de personnes exposées au CO (225 versus 169). En revanche, le nombre d'admission en hospitalisation est comparable à celui observé à la même période de l'année dernière (35 versus 36).
- 16 signalements ont été déclarés au cours des deux dernières semaines (30 septembre-13 octobre 2013) impliquant 55 personnes dont 5 ont été admises en hospitalisation.
- Selon les informations disponibles au moment du signalement,
  - L'utilisation d'un barbecue dans le garage d'une maison a entraîné l'intoxication de 10 personnes (3 adultes et 7 enfants) ;
  - 9 épisodes ont été en lien avec un groupe électrogène exposant 34 personnes à des émanations de CO.

Une intoxication au CO est survenue au décours d'une manifestation **sportive de motocross « indoor »**. Cet épisode collectif a été découvert au moment de l'intervention des pompiers appelés pour une chute de moto. A l'arrivée des services de secours, les détecteurs portables CO des pompiers se sont déclenchés alertant sur la présence de CO. Environ 123 personnes ont été prises en charge sur place par les services d'intervention d'urgence dont 5 ont été admises en hospitalisation. Selon les premières informations, la présence de CO était liée à l'absence de ventilation du local.

Au cours des deux dernières semaines,

- Le Nord-Pas-de-Calais a concentré 23% des signalements ;
- En Rhône-Alpes, les signalements sont deux fois moins nombreux qu'au cours de la même période de l'année dernière (6 versus 13) ;
- Aucun signalement n'a été déclaré en Ile-de-France.

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les principaux déclarants ont été,**

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 49% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 17% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 9% des signalements.

70% des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

## DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)**

**Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles**

**N'installer jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)  
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

L'INPES propose un dossier de presse sonore « Monoxyde de carbone : le flash prévention » sous forme de 10 chroniques d'information d'1 min 30 abordant aussi bien les gestes de prévention et que l'identification des symptômes.  
<http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/accidents/monoxyde-carbone/outils-information.asp>

L'INPES et l'InVS se sont associés pour mettre en place une étude épidémiologique sur les déterminants des ménages intoxiqués de manière accidentelle au CO. L'objectif est de décrire les facteurs environnementaux, socio-économiques et les habitudes vis-à-vis du monoxyde de carbone des ménages concernés afin de mieux comprendre les circonstances de survenue et, le cas échéant, mettre en place des actions de santé publique adaptées.

<http://invs.sante.fr/EtudeCO>

### Equipe DSE:

Directrice département santé  
environnement  
Agnès Lefranc

Responsable unité  
toxicovigilance et surveillance  
des intoxications  
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet  
Agnès Verrier

Chargée de projet informatique  
Daniela Leprince

### Directeur de la

publication :  
Dr Françoise Weber  
Directrice général de  
l'InVS

Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : [surveillanceco@invs.sante.fr](mailto:surveillanceco@invs.sante.fr)

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .  
cliquer sur Liste de diffusion [en bas de page](#), compléter les informations demandées.